

RAPPORT N° 91/1-02
au Conseil Municipal

OBJET

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET DE 1991

Afin de réaliser les réajustements nécessaires aux inscriptions budgétaires de l'exercice en cours, je vous demande de m'autoriser à apporter des modifications au Budget de 1991 de la Commune.

Celles-ci se traduisent par une augmentation en dépenses et en recettes :

- de 5 121 859 F en Section de Fonctionnement,
- de 13 992 000 F en Section d'Investissement.

Les opérations correspondantes sont détaillées dans les tableaux figurant en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

DELIBERATION N° 91/1-02
du Conseil Municipal
en séance du samedi 16 mars 1991

OBJET

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET DE 1991

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/1-02 du Maire ;

Sur l'avis favorable de la Commission des Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

Autorise le Maire à procéder aux Décisions Modificatives au Budget de 1991 de la Commune, qui se traduisent par une augmentation en recettes et en dépenses (confer les tableaux ci-annexés) :

- de 5 121 859 F en Section de Fonctionnement,
- de 13 992 000 F en Section d'Investissement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 2 2 MARS 1991

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



SECTION DE FONCTIONNEMENT

IMPUTATION CHAP./ART.	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
931/6441	Examens divers - Service Médecine	- 15 000,00	
932/602	Habillement	+ 1 090 000,00	
934/615	Rémunérations diverses	- 375 000,00	
934/7371	Participation de l'Etat/Contrat de Ville ...		+ 80 000,00
936/606	Fournitures de voirie	- 380 000,00	
940/6405	Cotisation municipale à la Fédération Mondiale des Villes Jumelées (F.M.V.J.)	+ 4 400,00	
940/657	Subvention à l'Association Saint-Pierre Villes Jumelées (Rodrigues)	+ 20 000,00	
943/657	Subventions à divers	- 138 000,00	
943/657	Subventions aux Associations de Parents d'Elèves :		
	- A.P.E. Immaculée	+ 48 600,00	
	- A.P.E. Sacré-Coeur	+ 37 075,00	
	- A.P.E. Iris Hoarau	+ 9 390,00	
	- A.P.E. Ecole Libre Saint-Gabriel	+ 13 785,00	
	- A.P.E. Sainte-Clotilde	+ 29 150,00	
943/657	Subvention au Comité de Gestion du Centre de Ressources Classes Transplantées	- 900 000,00	
943/657	Subvention à la Caisse des Ecoles	+ 900 000,00	
945/657	Subvention à l'O.M.T.L. (section Ecoles) ...	- 48 000,00	
945/657	Subvention à l'Association Réunionnaise pour le Développement des Etablissements de Garde d'Enfants (A.R.D.E.G.E.)	+ 8 000,00	
945/657	Subvention à l'Association "Cercle Familial"	+ 10 000,00	
945/657	Subvention à l'Association Amadeus	+ 30 000,00	
945/657	Subvention à l'O.M.D.T.A.	+ 23 000,00	
945/657	Subventions à divers	- 550 000,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(suite)

IMPUTATION CHAP./ART.	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
945/657	Subventions aux clubs sportifs :		
	- N.S.D.R.	+ 120 000,00	
	- Patriote	+ 150 000,00	
	- Comité Régional de Cyclisme	+ 30 000,00	
	- C.S.S.D.	+ 196 000,00	
	- O.M.T.L. Sport (avance au C.S.S.D.) ...	+ 54 000,00	
955/609	Fournitures diverses	- 3 000 000,00	
932/609	Fournitures diverses	+ 3 000 000,00	
955/6401	Contingent pour dépenses d'aide sociale	+ 4 010 459,00	
955/657	Subvention à l'Union des Jeunes Avocats/C.V.	+ 75 000,00	
955/657	Subventions à divers	- 460 000,00	
955/657	Subvention au G.I.H.P.	+ 120 000,00	
955/657	Association de la Colline	+ 40 000,00	
955/657	Subvention à l'ARAJUFA	+ 90 000,00	
955/657	Subvention à l'Association Départementale de Défense contre l'Alcoolisme et la Toxicomanie (C.D.D.C.A.T.)	+ 2 000,00	
955/657	Subvention à la Société de Saint-Vincent de Paul	+ 10 000,00	
955/657	Subvention à l'Association Départementale d'Education et de Prévention Spécialisées (A.D.E.P.S.)	+ 65 000,00	
955/657	Subvention à l'Association Réunionnaise contre les Myopathies (A.R.M.)	+ 5 000,00	
955/657	Subvention à l'Association Musulmane de la Réunion (A.M.R.)	+ 5 000,00	
955/657	Subvention à l'Association Allo Greffe Moelle Osseuse	+ 10 000,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT
(suite)

IMPUTATION CHAP./ART.	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
955/657	Subvention à l'Association d'Action Educative du Tribunal pour enfants de Saint-Denis	+ 4 000,00	
955/657	Subvention à l'Association Femmes dans la Ville	+ 40 000,00	
955/657	Subvention à l'A.R.E.L./ C.V.	+ 355 000,00	
968/657	Subvention à l'Association pour la Promotion en Milieu Rural (A.P.R.)/ C.V.	+ 383 000,00	
977/777	Impositions directes		+ 4 870 921,00
977/7792	Dotation compensation/ Taxe Professionnelle		+ 170 938,00
T O T A L		5 121 859,00	5 121 859,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

IMPUTATION CHAP./ART.	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
903/ 232025.235	C.A.S.E. de Moufia	- 28 131,75	
903/ 232197.308	Aménagement écoles, installations sportives, C.A.S.E.	+ 28 131,75	
901/ 1053117	Subvention F.I.R. pour voies primaires Bellepierre / Moufia		- 2 500 000,00
901/ 105266	Subvention F.I.R. pour voies primaires Bellepierre / Moufia		+ 2 500 000,00
901/ 213	Voies et réseaux	604 000,00	
	- Voies primaires Bellepierre 566 000		
	- Voies primaires Moufia II 38 000		
901/ 105266	Subvention F.I.R. pour voies primaires Bellepierre / Moufia		604 000,00
925/ 25.267	Prêts, avances, créances à long et moyen termes	604 000,00	604 000,00
901/ 233145.374	Voies primaires Z.A.C. Butor	1 667 000,00	
901/ 1052104.374	Subvention F.I.R. pour voies primaires de la Z.A.C. du Butor		1 667 000,00
914/ 1053.63	Subvention F.I.R. pour voies secondaires Bellepierre / Moufia	- 325 000,00	- 325 000,00
914/ 1052.69	Subvention F.I.R. (1989 et 1990) pour voies secondaires de Z.A.C.	4 188 000,00	4 188 000,00
	- Z.A.C. II Patates-à-Durand 1 259 000		
	- Z.A.C. II Ste-Clotilde 264 000		
	- Z.A.C. Bellepierre 2 090 000		
	- Z.A.C. Providence 575 000		
914/ 1051276	Subvention F.S.U. pour la R.H.I. de Moufia	2 524 000,00	2 524 000,00
914/ 1051277	Subvention F.S.U. pour la R.H.I. de Bellepierre	4 185 000,00	4 185 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT
(suite)

IMPUTATION CHAP./ART.	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
900/ 232190.294	Aménagement des bâtiments communaux.....	- 490 000,00	
903/ 232225.373	Salle multimédia de Ruisseau Blanc/ Montagne	+ 490 000,00	
903/ 232032.241	Construction de dix écoles primaires et de six écoles maternelles à Moufia	- 70 000,00	
903/ 232205.344	Extension de l'Ecole Vauban I	+ 70 000,00	
904/ 232141.118	Centre Funéraire de Prima	- 250 000,00	
904/ 232198.312	Aménagement de cimetières (Prima)	+ 250 000,00	
903/ 232197.308	Aménagement Théâtre Volland et Médiathèque de Jeumont	- 300 000,00	
903/ 232224.366	Travaux dans le cadre du Contrat de Ville - Studio répétition de musique + 300 000 - Centre d'éveil artistique - 200 000	+ 100 000,00	
903/ 214.367	Acquisition de matériel et de mobilier pour le Centre d'Eveil Artistique	+ 200 000,00	
903/ 214.367	Acquisition de matériel et de mobilier pour le Centre d'Orientation de la Petite Enfance	- 300 000,00	
903/ 232224.366	Centre d'Orientation de la Petite Enfance	+ 300 000,00	
908/ 132.371	Etudes O.D.Q. du Brûlé et de Domenjod	- 1 800 000,00	
908/ 232226.375	Travaux O.D.Q. du Brûlé et de Domenjod ...	+ 1 800 000,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT

(suite)

IMPUTATION CHAP./ART.	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
903/ 232224.366	Travaux dans le cadre du Contrat de Ville - Ravalement de l'Ecole de Commune Prima 300 000 - Sanitaires de l'Ecole Maternelle Candide Azéma 100 000 - Aires de jeux à Montgaillard ... 145 000	545 000,00	
903/ 1051268.366	Subvention de l'Etat pour opérations du Contrat de Ville		308 000,00
927/ 16.366	Emprunt globalisé..... - Emprunt pour le ravalement de l'Ecole de Commune Prima 90 000 - Emprunt pour l'Ecole de la Z.E.P. de Montgaillard ... 147 000		237 000,00
T O T A L		13 992 000,00	13 992 000,00

LE MAIRE : Rapport n° 2. Rapporteur : Gilbert GERARD.

Gilbert GERARD procède à la lecture du Rapport.

M. GERARD G. : Vous avez les chiffres sous les yeux. Je pense qu'il serait un peu fastidieux de passer en revue tous ces chiffres en plus ou en moins.

Je vous apporte juste une précision : au Chapitre 940 - Article 657 / Subvention à l'Association Saint-Pierre Villes Jumelées (Rodrigues), il s'agit en réalité d'un don pour Rodrigues, fait à l'Association, mais pour Rodrigues, suite au cyclone qui a frappé cette île.

LE MAIRE : Questions ? Oppositions ? Abstentions ? Adopté à l'UNANIMITE.